

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par la soussignée que :

La municipalité de Saint-Moïse
avise sa population que la réunion pour l'adoption
du **règlement 2025-06** concernant l'imposition de la
taxe foncière et des taxes de services d'aqueduc et
d'égout, ainsi que la collecte des matières résiduelles
sera tenue
lors de la séance régulière du conseil municipal le
lundi, le 2 février 2026 à 19h30
au centre municipal, 120 rue Principale.

Donné à Saint-Moïse, ce 14 janvier 2026



Nadine Beaulieu, Directrice générale et
Greffière-trésorière